

UMANIS

Société Anonyme

7-9 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

Exelmans Audit & Conseil
21, rue de Téhéran
75008 Paris

Deloitte & Associés
136, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

UMANIS

Société Anonyme

7-9 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Contrat de bail commercial

Autorisée par le Conseil d'Administration le 3 décembre 2015, cette convention a été conclue selon les modalités suivantes :

- contrat conclu entre la société Umanis SA et la SCI Jules GUESDE 2, dont les administrateurs communs sont Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, respectivement Président et Directeur Général d'Umanis SA, et co-gérants de la SCI Jules GUESDE 2 ;
- contrat de bail commercial d'une durée de 12 ans, pour un loyer annuel de 122 928 euros hors taxes ;
- dépôt de garantie correspondant à 3 mois de loyer
- ce contrat de sous-location a été conclu par la société dans le but de permettre l'installation de collaborateurs d'Umanis SA et la conservation des archives de la société.

Cette convention n'a généré aucune charge sur l'exercice 2015.

Convention de mise à disposition de personnel

Autorisée par le Conseil d'Administration le 3 décembre 2015, cette convention a été conclue selon les modalités suivantes :

- contrat de mise à disposition de personnel entre les sociétés Umanis SA et Amayas Consulting ;
- les administrateurs concernés sont Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ;
- les prestations effectuées par les salariés d'Umanis SA au profit d'Amayas Consulting et inversement seront refacturées sans marge à la contrepartie
- cette convention a été conclue dans le but d'optimiser les ressources disponibles entre les deux entités parties à celle-ci

Au cours de l'exercice 2015, cette convention n'a généré aucun produit ni aucune charge dans les comptes de la société Umanis SA.

Convention de centralisation de frais et services

Autorisée par le conseil d'administration le 3 décembre 2015, cette convention a été conclue selon les modalités suivantes :

- convention de centralization de frais et services entre les sociétés Umanis SA et Amayas Consulting ;
- les administrateurs concernés sont Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ;
- aux termes de ce contrat, la société Amayas Consulting bénéficiera de la centralisation des frais et services communs, que la société Umanis SA lui refacturera avec une marge additionnelle de 10%

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce.

Cette situation a été régularisée par le conseil d'administration du 6 avril 2016, au cours duquel les motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société ont été exposés.

Cette convention n'a généré aucun produit au cours de l'exercice 2015.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Prêt participatif d'UMANIS à sa filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES

Au regard de la situation financière de la société UMANIS INNOVATIVES SERVICES, filiale d'UMANIS SA, votre conseil d'administration du 4 février 2014 a autorisé l'octroi par UMANIS SA d'un prêt participatif d'un montant de 1.200.000 euros.

La durée du prêt est fixée à 5 ans pour se terminer le 31 mars 2019. Il sera renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de 5 années, le capital étant intégralement remboursé au terme du contrat.

Le taux d'intérêt du contrat a été fixé à Euribor 3 mois moyen mensuel +2,2%.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A, Gérant de la société UMANIS Innovative Services SL).

Au cours de l'exercice 2015, cette convention a généré 25 818 euros de produits d'intérêts au bénéfice de la société Umanis SA.

CONVENTION DE CENTRALISATION DES FRAIS ET SERVICES ENTRE UMANIS SA ET L'ENSEMBLE DE SES FILIALES

En date du 9 janvier 2006, votre Conseil d'Administration a autorisé la mise en place de nouvelles conventions de centralisation des frais et services d'UMANIS avec certaines de ses filiales françaises du groupe, lesquelles bénéficient ainsi des mêmes conditions de services et de facturation.

A/ Caractéristiques de la convention

La société UMANIS a convenu avec ses filiales de fournir des prestations de services relatives à l'organisation, l'administration, la gestion et le développement.

Les conditions de facturation des prestations de service sont les suivantes :

Les prestations de services, quelles que soient leur nature, ont été facturées à des conditions normales de marché avec une marge de 10% appliquée à leur coût de revient;
Les prestations de services individualisables ont été facturées directement aux filiales concernées ; Les prestations de services non individualisées réalisées au bénéfice de l'ensemble des filiales du Groupe ont été facturées selon les clés de répartition suivante :

- les facturations correspondant à des prestations de service relatives au management, au marketing, et à l'assistance technique ont été réparties entre les filiales au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- les facturations relatives au conseil juridique, comptable, fiscal et financier, aux ressources humaines et à l'assistance informatique ont été réparties entre les filiales en fonction de la moyenne des deux rapports suivants :
 - effectifs de chacune des filiales rapportés aux effectifs du Groupe UMANIS,
 - chiffre d'affaires de chacune des filiales, rapporté au chiffre d'affaires du Groupe UMANIS.

Cette convention a eu les impacts suivants au cours de l'exercice écoulé :

Société	Personnes physiques concernées	Impacts en euros au 31 décembre 2015			
		Bilan		Compte de résultat	
		Créance	Dettes	Produits	Charges
HELICE	Monsieur Olivier POULIGNY (administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS SA, et Président de la société HELICE)			8 836 065	
UMANIS Consulting	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS CONSULTING)			0	
UMANIS institut	Monsieur Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Institut)			269 501	
TEXIA	Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société TEXIA), et Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué d'UMANIS SA et Directeur			0	
UMANIS investissement	Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS investissement), et Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué d'UMANIS SA et			7 998	
UMANIS Computer	Monsieur Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Computer)			252 402	
UMANIS Managed Services	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS Managed			194 597	
UMANIS SPRL (Belgique)	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Sprl)			0	
UMANIS Gmbh	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Gmbh)			0	
UMANIS Luxembourg	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS Luxembourg).			0	
UMANIS BPO	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président Directeur Général d'UMANIS SA et gérant d'UMANIS BPO)			0	
UMANIS Academy	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président Directeur Général d'UMANIS SA et gérant d'UMANIS Academy)			0	
UMANIS Innovative Services SL (Espagne)	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Innovative Services			0	

II. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE HARINGTON TECHNOLOGIES

Au titre de cette convention, la société UMANIS SA a comptabilisé au cours de l'exercice 2015 des produits à hauteur de 1.243 K€ hors taxes, et des charges à hauteur de 1.675 K€.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et actionnaire de la société HARINGTON) et Monsieur Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS S.A, et actionnaire de la société HARINGTON).

III. CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE SCI 7/9 PAUL-VAILLANT COUTURIER

- Contrat de prestations de services

Cette convention a généré un produit de 3 748 euros au titre de l'exercice écoulé.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI 7/9 PAUL-VAILLANT COUTURIER) et Monsieur Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI 7/9 PAUL-VAILLANT COUTURIER).

- Bail commercial

Le loyer annuel perçu au cours de l'exercice 2015 par la SCI Paul Vaillant Couturier a été de 797 094 euros hors taxes et hors charges majoré d'une provision sur charges de 40 461 euros.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Co-Gérant de la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier) et Monsieur Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS SA et Co-Gérant de la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier).

IV. CONVENTIONS AVEC LA SCI PONT DE L'ARCHE

- Contrat de prestation de services

Cette convention a généré un produit de 1 480,98 euros au titre de l'exercice écoulé.

- Bail commercial

Le loyer annuel perçu au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 155 574 euros hors taxes et hors charges, majorés d'une provision sur charges de 37 000 euros.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI Pont de l'Arche) et Monsieur Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI Pont de l'Arche).

V- CONVENTIONS AVEC LA SCI JULES GUESDE

- Contrat de prestation de services

Cette convention a généré un produit de 1 148,92 euros au titre de l'exercice écoulé.

- Bail commercial

Le loyer annuel perçu au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 61 208 euros hors taxes et hors charges, majorés d'une provision sur charges de 4 144 euros.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI Jules Guesde) et Monsieur Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI Jules Guesde).

VI – CONVENTIONS AVEC LA SCI LOX

- Contrat de prestation de services

Cette convention a généré un produit de 269,02 euros au titre de l'exercice écoulé.

- Bail commercial

Le loyer annuel perçu au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 104 038 euros hors taxes et hors charges, majorés d'une provision sur charges de 6 592 euros.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI LOX) et Monsieur Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI LOX).

VII – CONVENTIONS AVEC LA SCI JULES GUESDE 2

- Contrat de prestation de services

Cette convention a généré un produit de 2 000 euros au titre de l'exercice écoulé.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI Jules Guesde 2) et Monsieur Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS S.A et Co-Gérant de la SCI Jules Guesde 2).

VIII – BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE TEXIA

Le loyer annuel perçu au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 11 921 euros hors taxes et hors charges, majorés d'une provision sur charges de 11 172 euros.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société TEXIA), et Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué d'UMANIS SA et Directeur Général de TEXIA).

IX - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

La convention a eu les impacts suivants au cours de l'exercice écoulé :

Société	Personnes physiques concernées	Impacts en euros au 31 décembre 2015			
		Bilan		Compte de résultat	
		Créance	Dettes	Produits	Charges
HELICE	Monsieur Olivier POULIGNY (administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS SA, et Président de la société HELICE)				486 090
GROUPE HELICE	Monsieur Olivier POULIGNY (administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS SA et Président de la société GROUPE HELICE)				372 495
TEXIA	Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société TEXIA), et Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué d'UMANIS SA et Directeur Général de TEXIA)				65 732
UMANIS Investissement	Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS Investissement), et Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué d'UMANIS SA et Directeur Général d'UMANIS Investissement)				3 381 489
UMANIS Luxembourg	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS Luxembourg).				566 014

IV. CONVENTIONS DE COMPTE COURANT ENTRE UMANIS SA ET MONSIEUR LAURENT PIEPSZOWNIK D'UNE PART, ET ENTRE UMANIS SA ET LA SOCIETE CIVILE LP D'AUTRE PART.

L'administrateur concerné est Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK.

Cette autorisation a été donnée par le Conseil d'administration du 22 août 2005.

Ces conventions ont été conclues pour une durée indéterminée et peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours. En cas de demande de remboursement, il sera laissé à la société un délai de 2 mois.

Les avances sont consenties moyennant un taux d'intérêt correspondant au taux d'intérêt fiscalement déductible tel que déterminé et publié trimestriellement par l'administration. Les intérêts sont comptabilisés trimestriellement.

a) Convention de Compte Courant avec Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK

Cette convention donne lieu au 31 décembre 2015 à une avance de fonds de Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK à UMANIS SA d'un montant de 75 385 €.

Personne physique concernée : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A et Gérant de la société civile LP).

b) Convention de Compte Courant avec la société civile FRISKA (ex-LP)

Cette convention ne donne lieu à aucune avance au 31 décembre 2015.

Personne physique concernée : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS S.A et Gérant de la société civile LP).

c) Convention de Compte Courant avec Monsieur Olivier POULIGNY

Cette convention donne lieu au 31 décembre 2015 à une avance de fonds de Monsieur Olivier POULIGNY à UMANIS SA d'un montant de 174 799 €.

Personne physique concernée : Monsieur Olivier POULIGNY (Directeur Général de la société UMANIS S.A et Administrateur).

V. CONVENTIONS DE TRESORERIE ENTRE UMANIS ET SES FILIALES

Aux termes de cette convention, la société UMANIS a convenu avec ses filiales d'organiser la centralisation de la trésorerie en fonctions de leurs besoins et excédents de financement. Les avances de fonds sont consenties moyennant un taux d'intérêt correspondant au taux d'intérêt fiscalement déductible tel que déterminé et publié trimestriellement par l'administration. Les intérêts sont comptabilisés trimestriellement.

Les impacts de cette convention au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

Société	Personnes physiques concernées	Impacts en euros au 31 décembre 2015			
		Bilan		Compte de résultat	
		Créance	Dette	Produits	Charges
HELICE	Monsieur Olivier POULIGNY (administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS SA, et Président de la société HELICE)	159 098		3 731	
GROUPE HELICE	Monsieur Olivier POULIGNY (administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS SA et Président de la société GROUPE HELICE)		4 027 965		31 506
UMANIS Consulting	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS CONSULTING)	7 146 954		154 717	
BEQOM Spain	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (administrateur et Président Directeur Général d'UMANIS SA et Président de BEQOM Spain)	153 000			
UMANIS Institut	Monsieur Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Institut)		249 085		11 767
TEXIA	Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société TEXIA), et Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué d'UMANIS SA et Directeur Général de TEXIA)	390 870		27 999	
UMANIS Investissement	Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS Investissement), et Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué d'UMANIS SA et Directeur Général d'UMANIS Investissement)	56 375		1 230	
UMANIS Computer	Monsieur Olivier POULIGNY (Directeur Général délégué de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Computer)		2 497 473		54 340
UMS Courtage	Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY		616		
UMANIS Managed Services	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS Managed Services)	840 179			29 250
UMANIS SPRL (Belgique)	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Sprl)		527 583		
UMANIS Italia	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (administrateur et Président Directeur Général d'UMANIS SA et Président de la société UMANIS Italie)	49 332			
UMANIS Pologne	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (administrateur et Président Directeur Général d'UMANIS SA et Président de la société UMANIS Pologne)	402 223			
UMANIS Gmbh	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Gmbh)	481 340			
UMANIS Luxembourg	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA et Président de la société UMANIS Luxembourg).	2 324 379		40 283	
UMANIS BPO	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président Directeur Général d'UMANIS SA et gérant d'UMANIS BPO)	2 930 971			
UMANIS Innovative Services SL (Maroc)	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (administrateur et Président Directeur Général d'UMANIS SA et Président de la société UMANIS Innovative Services).	936			
UMANIS Innovative Services SL (Espagne)	Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président-Directeur Général de la société UMANIS SA, Gérant de la société UMANIS Innovative Services SL).		302 445		6 398

VI. SURETES, GARANTIES CONSENTIES PAR UMANIS AUX BANQUES PRETEUSES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'AURA

Suite à la fusion simplifiée de la société UMANIS France (emprunteur) dans la société UMANIS, votre Conseil d'Administration en date du 7 novembre 2012 a autorisé la signature par UMANIS d'un avenant aux engagements initialement consentis par UMANIS France, duquel il ressort les engagements résiduels suivants :

- subordination des droits de Messieurs Piepszownik et Pouligny au titre de leur compte courant ;
- nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750 milliers d'euros ;
- délégation des contrats d'assurance « Homme-clé » pour un montant de 3 000 K€ sur la tête d'Olivier Pouligny, de 1 000 K€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400 K€ sur la tête de Laurent Piepszownik ;
- nantissement des titres financiers de la filiale UMANIS COMPUTER soit 1 174 actions représentant 100% du capital.

Personnes physiques concernées : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK (Président Directeur Général et Administrateur de la société UMANIS), et Monsieur Olivier POULIGNY (Directeur Général Délégué et Administrateur de la société UMANIS et Président de la société UMANIS COMPUTER).

Convention d'assistance avec la société UMANIS BPO

Votre Conseil d'Administration du 5 septembre 2014 a autorisé la conclusion d'une convention avec UMANIS BPO, filiale de la société UMANIS SA basée à Casablanca (MAROC), portant sur :

- une partie des services de supports du groupe, tels que la comptabilité, le recouvrement, l'administration des ventes et le support informatique ;
- des prestations d'assistance et de télémarketing
- des prestations d'assistance technique sur des projets informatiques ;

Le montant total des charges comptabilisées sur l'exercice au titre de cette convention s'est élevé à 1 408 937 euros hors taxes.

Personnes physiques concernées : Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué de la société UMANIS, et co-gérant de la société UMANIS BPO) et Laurent PIEPSZOWNIK (Administrateur et Président Directeur Général de la société UMANIS, et co-gérant de la société UMANIS BPO).

Sûreté consentie par UMANIS SA au profit de GROUPE HELICE et HELICE en garantie des dettes fiscales et sociales de GROUPE HELICE et HELICE en faveur du SIE 16^{ème} Chaillot et de l'URSSAF

Votre conseil d'administration du 4 février 2014 a autorisé la société UMANIS SA à se porter caution des dettes fiscales et sociales de ses filiales GROUPE HELICE et HELICE dans le cadre du moratoire fiscal et social dont bénéficient ces deux sociétés pour permettre le redressement de leur situation.

Personnes physiques concernées : Olivier POULIGNY (Administrateur et Directeur Général Délégué d'UMANIS SA, et Président des sociétés HELICE et GROUPE HELICE).

Cautions solidaires au profit de la société HELICE

Votre conseil d'administration du 5 septembre 2014 a autorisé la société UMANIS à se porter caution solidaire au profit de sa filiale HELICE pour la conclusion :

- D'un contrat de bail portant sur des locaux à usage professionnel situés au 1 025 rue Becquerel à Montpellier, conclu avec la société LA FRANCAISE AM ;
- D'un contrat de location longue durée de véhicules automobiles conclu avec la société ALPHABET France FLEET MANAGEMENT S.N.C

Personne physique concernée : Monsieur Olivier POULIGNY (administrateur et Directeur Général Délégué d'UMANIS SA, et Président de la société HELICE).

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1 du code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2016

Les commissaires aux comptes

Exelmans Audit & Conseil



Eric GUEDJ

Deloitte & Associés



Benoit PIMONT